

## Romain A. Houéhou, président de la LDCB

# « Les conseils départementaux de la consommation sont d'une importance capitale »

Romain Abilé Houéhou est président de la Ligue pour la défense des consommateurs du Bénin. Dans le cadre du dixième anniversaire de son association, il a initié un projet intitulé « Mieux protéger les consommateurs pour promouvoir une bonne gouvernance locale », appuyé par le programme Oscar. Plusieurs activités sont inscrites dans le cadre de ce projet, notamment la mise en place des conseils départementaux de la consommation. Dans cette interview, il nous parle des tenants et des aboutissants de ces creusets de protection des consommateurs à la base, et saisit l'occasion pour prodiguer quelques conseils aux consommateurs en cette veille des fêtes de fin d'année.

Propos recueillis par Edgard COUAO-ZOTTI

**Vous avez lancé récemment un nouveau projet financé par le programme Oscar qui est un programme de l'Union européenne. Quels sont les objectifs de ce projet et quelles sont les activités prévues dans ce cadre ?**

**Romain Abilé Houéhou :** Ce projet s'inscrit dans le plan stratégique 2008-2012 de développement de notre association. Il s'appuie sur trois axes principaux en essayant de rapprocher les actions et les services de l'association des consommateurs à la base. Ce projet est intitulé « Mieux protéger les consommateurs pour promouvoir une bonne gouvernance locale ». La ligue est née en 1998 et en 2008 donc, elle a dix ans. Elle a mené assez d'activités au niveau central sans que les consommateurs ne le sachent. Il y a eu beaucoup de réformes de politique économique, ainsi que des actions d'assainissement du marché de la consommation qui ont été menées. Ce projet nous

donne l'occasion de mettre en place les structures décentralisées que nous avons appelées les « conseils départementaux de la consommation ». C'est la première activité de ce projet. Ces conseils constitueront pour l'association, des structures de relais de nos actions au niveau départemental. Dorénavant, les consommateurs peuvent s'adresser directement au conseil de leur localité qui s'occupera des problèmes qu'ils rencontrent. Nous avons déjà installé six conseils départementaux composés chacun de dix membres dont cinq représentants de la société civile et cinq provenant des structures étatiques décentralisées.

La deuxième activité de ce projet, consistera au renforcement des capacités des membres de ces conseils. Il s'agit de leur apprendre comment on éduque et informe le consommateur, on fait de la veille, et un plaidoyer au niveau des instances de prise de décisions.

La troisième activité que ce projet comporte, permettra aux consom-

mateurs de savoir aujourd'hui que le Bénin est doté d'une loi portant protection du consommateur.

A travers ce projet, nous allons vulgariser cette loi pour que tous les consommateurs béninois sachent qu'il existe une telle loi qui les protège. Cette loi est votée par le Parlement béninois en septembre 2007 et promulguée par le chef de l'Etat un mois après, notamment en octobre 2007.

La quatrième activité permettra aux consommateurs de savoir ce que la ligue fait depuis dix ans qu'elle existe.

**Quelle importance accordez-vous à ces conseils départementaux ?**

Ces conseils sont d'une importance capitale pour nous. D'abord dans leur composition, chaque conseil est composé d'un représentant du ministère en charge de la santé, un représentant du ministère en charge du Commerce et de l'Industrie, un représentant de la préfecture, un représentant de la mairie et un représentant des syndicats, trois représentants d'ONG, un représentant de l'association de développement de la localité. C'est un collège de ressources humaines provenant des structures fonctionnelles étatiques et de la société civile, qui œuvre déjà de façon diverse sur la protection du consommateur. Ces personnes peuvent facilement maîtriser les aspirations des consommateurs et peuvent

désormais nous aider à informer les consommateurs pour qu'ils commencent à se faire protéger.

**Pour installer ces conseils départementaux, vous avez parcouru les chefs-lieux des anciens départements. Vous avez certainement rencontré des difficultés dans certaines localités. Expliquez-nous comment cela s'est passé ?**

Nous avons des ONG opérationnelles dans les six anciens départements de notre pays. Au regard des schémas qu'on a arrêtés suivant la composition des conseils, on est passé dans les localités pour que les structures mêmes, nous désignent leurs représentants. Certaines structures n'ont pas désigné à temps leurs représentants. C'est notre première difficulté. Nous espérons et nous croyons que les représentants de ces structures seront désignés et vont rejoindre le rang des autres structures. Ce que nous avons remarqué et qui nous a fait plaisir, c'est que les populations attendaient depuis longtemps une structure décentralisée de l'association des consommateurs, notamment de la Ligue pour la défense des consommateurs du Bénin. Le ministère du Commerce a déjà envoyé tous ses représentants qui ont pris part à toutes les séances à Porto-Novo, dans les départements Mono-Couffo, Zou-Collines, Borgou-Alibori, Atacora-Donga. Ils étaient vraiment contents parce que pour eux, un relais de la Ligue des consommateurs viendrait en appui à leurs actions. Eux, en tant que structures de l'Etat, peuvent saisir des produits impropres à la consommation. Il faut toute une procédure pour détruire ces produits ou pour les retirer du territoire national. Or, une association de consommateurs qui se retrouve dans un cadre de concertation avec eux pourra informer les consommateurs sur la nécessité de ne pas acheter ces produits.

**Comment fonctionneront ces conseils départementaux ?**

Le fonctionnement de ces conseils sera assez souple, parce que ce ne sont pas des fonctionnaires que nous sommes allés recruter, mais des agents des structures étatiques et des responsables d'ONG qui ont déjà une occupation et qui se préoccupent déjà de la protection des consommateurs. Mais ils n'avaient pas un cadre formel de concertation pour agir. C'est des bénévoles qui doivent se réunir en fonction d'un agenda que nous allons organiser pour planifier la veille du marché local et pour mener des actions d'éducation de masse.

**Est-ce qu'on peut avoir une idée des activités qui vont suivre l'installation des conseils ?**

Nous ambitionnons aller au niveau communal, parce que quand vous installez des structures, elles peuvent mourir le lendemain si vous ne les rendez pas dynamiques. Il y a tout un agenda d'activités. Nous sommes en train de travailler, à



Romain A. Houéhou

l'heure où je vous parle, sur le premier rapport national sur l'état de la qualité de la consommation 2008. Les représentants des conseils départementaux de la consommation seront les acteurs sur lesquels nous allons nous appuyer pour collecter toutes les informations sur ce que les consommateurs pensent et ont subi pendant toute l'année 2008. Nous avons toute une série d'actions sur l'éducation des consommateurs au niveau local. Il faut éduquer les consommateurs à connaître leurs droits et responsabilités afin qu'ils commencent à se protéger eux-mêmes. Et après les communes, nous ambitionnons aussi d'aller vers les villages.

**Votre dernier mot aux consommateurs. Surtout un appel en leur direction, dans le cadre des fêtes de fin d'année où l'on a sur nos marchés toutes sortes de produits...**

Je voudrais dire aux consommateurs que, vers la fin de l'année, les commerçants ou opérateurs économiques profitent pour mettre sur le marché le maximum de produits. Et parmi ces produits, il y a de vieux stocks qui, des fois, ne sont plus tellement consommables, surtout les produits alimentaires dont la durée de vie est longue ou dont le délai d'expiration est même venu à terme. Certains profitent de l'ignorance des consommateurs, pour les liquider, pour les brader. Je voudrais leur dire que tout produit qui coûte moins cher, n'est pas forcément un produit de qualité. Si c'est les produits alimentaires manufacturés : boissons, bonbons, biscuits, pâtes alimentaires, boîtes de conserve, qui viennent de l'extérieur, il faudrait que les consommateurs s'assurent par ces périodes des fêtes de fin d'année que ces produits sont étiquetés, en regardant leur date de péremption. S'il s'agit des boîtes de conserve, ils peuvent vérifier si elles ne sont pas un peu bombées. Il faut que les consommateurs fassent au moins la liste de ce qu'ils veulent acheter avant d'aller dans les magasins, pour ne pas dépenser plus que ce qu'ils devraient dépenser. Je voudrais également demander aux consommateurs de faire attention aux produits. Il faut signaler qu'il y a actuellement sur le marché des colorants dangereux, très toxiques pour les consommateurs. Nous allons publier très prochainement la liste de ces colorants qui protègent certains produits et qui sont cancérigènes.

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

\*\*\*\*\*

CABINET DU MINISTRE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTRE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

## COMMUNIQUE

Dans le cadre du renouvellement du mandat du représentant des Organisations de la Société Civile siégeant en qualité d'observateur au Conseil d'Administration du Programme du Bénin pour le Millennium Challenge Account (MCA-Bénin), il sera organisé une assemblée générale électorale le samedi 20 décembre 2008.

Les organisations de la Société Civile désireuses de participer à ladite assemblée devront remplir les conditions suivantes :

- Etre une structure faitière ou un Réseau d'Organisations de la Société Civile;
- Produire un extrait de la publication au Journal Officiel du récépissé de déclaration de la structure;
- Produire, s'il y a lieu, une liste de ses organisations membres;
- Etre une Organisation d'envergure nationale.

Les inscriptions à l'assemblée générale sont ouvertes au secrétariat de la Direction des Relations avec les Organisations de la Société Civile (DROSC) au ministère Chargé des Relations avec les Institutions (MCRI) du 05 au 12 décembre 2008 à 18 heures au plus tard.

**NB :** Le processus électoral se déroulera sous la conduite d'un huissier de justice recruté par le MCA Bénin.

Le ministre chargé des Relations avec les Institutions,

**Me Zakari BABA BODY**